



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt-six, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : M. : José MERCIER ; Dominique MOTEL ; Kevin JOURDAN ; Guillaume CHAPEAU ; Arnaud GASNIER ; Yvon GICQUEL. MMES : Ingrid GARDE ; Charlotte YGER ; Françoise AUBAUD ; Elodie SAUFFISSEAU ; Josiane LELIEVRE ; Laure JAMAIN ; Rolande RICAUD

Absents excusés : Benjamin ROUSSEAUX pouvoir donné à Kevin JOURDAN

Absent : Jean-Michel BOURREE

Secrétaire : Françoise AUBAUD

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Délibération 2026.08.61

CLIMATISATION DU RESTAURANT

Afin d'anticiper les prochaines vagues de chaleur dès le printemps 2027, il convient de climatiser l'unique restaurant de la commune, de renforcer son attractivité et le confort de sa clientèle.

A ce jour, aucun système de climatisation n'existe, M. RIAUDEL a été dans l'obligation de fermer le restaurant lors des derniers épisodes de canicule en juin 2026.

Considérant que les devis pour la climatisation ont été demandés.

Considérant que la Commission travaux s'est réuni ce jeudi 24 septembre et a étudié les devis.

Considérant, qu'il est demandé une partie du fonds de concours aux petites communes au titre de l'enveloppe 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **RETENIR** le devis de TAMEA pour 11 726.72 € HT pour le restaurant

- **SOLLICITER** le fond de concours aux petites communes 2026 pour l'installation des climatiseurs (3 717.12 € sur 16 000 €)
- **AUTORISER** le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme, le 29/09/2026

Le Maire, José MERCIER

Secrétaire de séance

